



Association de personnes cérébrolésées,  
de leurs familles et des aidants

Réunion du 27 avril 1999 à BRUGMANN

# L'ÉPILEPSIE

**Par Madame C. Gillis**

de la « Ligue Belge contre l'Epilepsie »

Publié et distribué gratuitement par l'A.S.B.L. « ReVivre »  
Avec le soutien de la Commission Communautaire Française Région Bruxelles Capitale



*Avec nos remerciements à Madame GILLIS*



**Association de personnes cérébrolésées, de leurs familles et des aidants**

Adresse de contact :

**ReVivre asbl**

Chez Brigitte et Jacques Ruhl, Rue Bourgmestre Gilisquet 43 à 1457 Walhain-Saint-Paul



# L'ÉPILEPSIE

## Questions - réponses

### Qu'est-ce que l'épilepsie ?

L'épilepsie est due à un trouble momentané de l'activité électrique des cellules nerveuses du cerveau. Au moment de la crise, le cerveau ne peut plus fonctionner correctement. Dans la majorité des cas, le cerveau fonctionne cependant normalement entre les crises. L'épilepsie est souvent due au fait que cellules d'une partie du cerveau sont endommagées.

### Y a-t-il beaucoup de personnes épileptiques ?

L'épilepsie touche environ une personne sur 200. On évalue donc à 50.000 le nombre de personnes souffrant d'épilepsie en Belgique. Elle débute souvent pendant l'enfance, mais peut apparaître à n'importe quel âge. Elle touche les personnes sans distinction de sexe, d'âge, d'intelligence, de milieu social ou de race. N'importe qui peut développer une épilepsie.

### Quelles sont les causes de l'épilepsie ?

On ne parvient pas toujours à déterminer la cause de l'épilepsie. Beaucoup d'épilepsies sont causées par des lésions cérébrales, survenues, par exemple, suite à un accident de circulation, un trouble vasculaire, une naissance difficile...

### L'épilepsie est-elle héréditaire ?

Actuellement, on pense que l'épilepsie n'est héréditaire que dans 5% des cas. Cela concerne certaines formes d'épilepsie. Une prédisposition à l'épilepsie

peut se transmettre d'une génération à l'autre. Cela ne signifie cependant pas que l'enfant d'un parent épileptique sera automatiquement atteint d'épilepsie.

### **L'épilepsie cause-t-elle un retard mental ou des troubles mentaux ?**

Non. La majorité des personnes épileptiques ont une intelligence et une santé mentale normales. Un handicapé mental sur trois présente une épilepsie. Ces troubles sont associés quand le cerveau est gravement endommagé.

### **Y a-t-il différentes formes d'épilepsie ?**

Oui. Il y a beaucoup de crises d'aspects différents. Cela dépend de la zone du cerveau où se développe la crise. Lors des crises généralisées, c'est l'entièreté du cerveau qui est atteinte.

- **La crise tonico-clonique** (« grand mal ») est la plus connue, la plus spectaculaire, mais pas la plus fréquente. Cette crise va de pair avec une brusque perte de connaissance. La personne tombe, son corps se raidit puis se détend. Tout le corps est ensuite agité par des mouvements saccadés incontrôlés. La crise peut s'accompagner de perte d'urine et / ou de morsure de la langue. Elle est souvent suivie d'un sommeil profond
- **L'absence** : cette forme de crise est fréquente. La personne présente une courte perte de conscience, pendant laquelle elle est « absente ». Souvent, le seul signe visible d'une absence est un air rêveur, parfois accompagné d'un clignement des yeux. Il y a rarement chute lors de ce type de crise.
- **La crise partielle** : lors d'une crise partielle, une partie du cerveau est atteinte. On distingue deux types de crises partielles :
  - **La crise partielle simple** : seule une petite partie du cerveau présente une activité anormale (par exemple : celle qui commande les mouvements de la main, du bras, de la jambe) et la personne reste consciente.
  - **La crise partielle complexe** : plusieurs parties du cerveau sont atteintes. La conscience est plus ou moins perturbée. Les signes extérieurs sont très variés : confusion, gestes automatiques comme mâchonner, déglutir, chipoter ses vêtements, se déplacer. En général, la crise cesse après quelques minutes et la personne peut continuer l'activité interrompue par la crise.

## **Que doit faire le témoin d'une crise ?**

Tout d'abord, garder son sang-froid ! Il n'y a pas moyen d'arrêter le déroulement d'une crise. Il faut éviter que la personne se blesse, ne rien lui mettre dans la bouche, surtout ne pas lui donner à boire avant qu'elle n'ait entièrement repris conscience, tourner la personne sur le côté. Il ne faut généralement pas appeler le médecin, sauf si les crises se suivent sans interruption. Beaucoup de personnes épileptiques portent un insigne ou ont dans leur portefeuille une carte rose précisant la conduite à tenir en cas de crise.

## **L'épilepsie peut-elle être mortelle ?**

L'épilepsie par elle-même n'est pas mortelle. Il peut arriver exceptionnellement qu'au cours d'une crise, une personne meure accidentellement, par exemple en se noyant dans son bain.

## **Quels examens faut-il faire ?**

Les examens comprennent :

- un questionnaire approfondi au sujet du déroulement des crises et sur le passé médical
- un examen neurologique complet
- un électroencéphalogramme (E.E.G.)
- des examens du cerveau par un radiologue : un CT ou un NMR scan.

## **Peut-on guérir de l'épilepsie ?**

Dans 70 à 80 % des cas, les crises d'épilepsie sont contrôlées par des médicaments. Ces médicaments ne guérissent pas vraiment l'épilepsie. Après une période de 3 à 5 ans sans crise, on peut envisager, avec l'accord du neurologue, de réduire progressivement la médication. Les 2/3 des patients n'ont plus de crise après l'arrêt total de la médication. 20 à 30 % des personnes font encore des crises malgré la prise régulière des médicaments. Dans quelques cas, une intervention chirurgicale peut être envisagée.

Certaines personnes arrivent à avoir un certain contrôle sur la survenue et le déroulement d'une crise par des techniques d'auto-contrôle ou de relaxation.

### **Les personnes épileptiques mènent-elles une vie normale ?**

Pour la plupart des personnes qui ont une épilepsie, c'est le cas. Elles vont à l'école ou au travail, ont des activités sportives, se marient, ont des enfants. Pour les personnes qui ont encore des crises, il faut tenir compte de certains risques, comme par exemple, la natation, la conduite automobile, l'exercice de certaines professions...

### **Qui peut renseigner ?**

La Ligue Belge contre l'Epilepsie organise des permanences psychosociales en collaboration avec des Centres de guidance où chacun peut s'adresser pour de l'information ou une aide pour des difficultés d'ordre médical, psychologique, social ou administratif. Elle organise des réunions d'information et des groupes de rencontre. La revue Cumulo Nimbus est un outil d'information pour toutes les personnes concernées. La Commission d'Evaluation des Risques Liés à l'Epilepsie peut vous donner un avis consultatif en ce qui concerne par exemple, l'aptitude à conduire un véhicule, à exercer certains métiers, à pratiquer des sports, à avoir la garde des enfants. Les membres des Amis de la Ligue Belge contre l'Epilepsie peuvent bénéficier d'une assurance groupe en responsabilité civile et frais de traitement en cas d'accident corporel couvrant les risques liés à l'épilepsie.

Pour plus d'informations :

**Fédération des Centres Francophones**

**de la Ligue Belge contre l'Epilepsie**

à Bruxelles : 135 av. Albert - 1190 Bruxelles,

tél. : 02/344.32.63

fax : 02/346.11.93



**Association de personnes cérébrolésées, de leurs familles et des aidants**

- Parce que cela n'arrive pas qu'aux autres ...
- Parce que vous souhaitez vous informer ...
- Parce que nous voulons changer les choses ...

## **Nous pouvons faire route ensemble ...**

Quels sont les objectifs de notre association ?

- **Rassembler** les personnes cérébrolésées, leurs familles et leurs aidants.
- **Faire connaître** la problématique particulière de la cérébrolésion.
- **Lutter** pour mettre en place des structures et des outils adaptés.

## **Echanger ... Informer ... Agir ...**

L'association est un lieu d'écoute, d'échanges, de solidarité, d'initiatives, de mobilisation, de revendications.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

**Vous n'êtes plus seul !  
Contactez-nous aujourd'hui !**

**Adresse de contact :** Brigitte et Jacques Ruhl  
Rue Bourgmestre Gilisquet 43 à 1457 Walhain-Saint-Paul  
**e-mail :** [revivre@skynet.be](mailto:revivre@skynet.be)  
**Banque :** compte n° 310-1390172-54